

Les Amis de la Foulée

Association Loi 1901 organisatrice de la course
**LA FOULEE DES VIEILLES
PIERRES AU PAYS DE BOUSSAC**

Site : www.lesvieillespierres.net

Siège Social : Mairie 23600 BOUSSAC

Responsable organisation

André CHAUVET

06 08 89 29 29

fvp23600@yahoo.fr

Règlement de l'épreuve

Date

L'association «Les Amis de la Foulée» organise le samedi 15 juin 2019 la 25^{ème} édition de la course pédestre « La Foulée des Vieilles Pierres ».

Cette épreuve est inscrite au calendrier officiel de la CDCHS du département de la Creuse.

Itinéraire

Le parcours, est une boucle d'**environ** 13 kilomètres, partant et arrivant dans le bourg de **Saint Silvain Bas le Roc**. Il traverse le site naturel et classé des Pierres Jaumâtres situé sur la commune de **Toulx Sainte Croix**.

Clauses particulières

L'association se réserve le droit :

- d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents. Aucun remboursement ne sera effectué.
- De modifier au dernier moment, partiellement ou totalement, le parcours pour des raisons de sécurité sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

Certificat médical - Licences

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories excepté **les catégories minimes et benjamins**.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent signer **l'autorisation parentale et fournir un certificat médical**.

► Chaque concurrent devra être titulaire d'une des licences ci-dessous ou d'un certificat médical, selon l'article L.231-3 et L.131 6 du code du sport.

A partir du 1^{er} Novembre 2018, toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération agréée par la FFA, uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an au 15 Juin 2019**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le certificat médical ou sa copie sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Contrôle antidopage

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant le contrôle antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230.1 et suivants du code des sports.

Des contrôles antidopage peuvent être réalisés sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle (FFA ou Ministère de la jeunesse et des sports).

Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance avec responsabilité civile auprès de la compagnie GAN, Rue Reigner à Boussac. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, lors de la manifestation, sur tous les supports (internet, documents promotionnels et/ou publicitaires... pour la durée la plus longue prévue par la loi).

Inscriptions

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement sur le site internet www.courir36.fr. Exceptionnellement au moyen du bulletin d'inscription. Les inscriptions sur place sont possibles. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Les bulletins non valides devront être complétés par l'intéressé ou seront annulés par l'organisateur avant la clôture des inscriptions. La clôture des inscriptions aura lieu une demi-heure avant le départ.

Les chiens accompagnant les coureurs, les bâtons de marche nordique ne sont pas autorisés.

Accueil et retrait des dossards

Les dossards seront remis aux coureurs sur présentation de leur licence, Place de la Mairie à **Saint Silvain Bas le Roc** à partir de **14h00**. Chaque coureur devra laisser apparaître son dossard dans son intégralité avec les épingles fournies sous peine d'être disqualifié et de ne pas bénéficier des récompenses qui auraient pu lui être remises.

Sécurité médicale

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par les secouristes de l'union départementale des premiers secours de la Creuse (UDPS23)

Départ

Il sera donné à 16h00 précises le samedi 15 juin 2019.

Ravitaillements

Des postes de ravitaillements et de points d'eau seront situés aux kilomètres (3,8) (5,7) (8,0) (10,8) (12,2) et à l'arrivée. Si les conditions climatiques sont caniculaires des jets d'eau seront mis en place.

Résultats

Le chronométrage est délégué à la société WEB TECHNOLOGIE. Les résultats complets seront édités à la fin de l'épreuve. Ils pourront être consultés dès le lendemain sur le site internet www.courir36.fr

Classements

La cérémonie des podiums aura lieu à l'issue de la course.

Récompenses

Seront récompensés :

Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch.

Les 3 premiers de chaque catégorie homme et femme en :

Cadet, Junior, Espoir, Sénior, M1, M2, M3, M4,M5

La première équipe masculine de 4.

La première équipe féminine de 4.

Les 3 clubs les plus représentés.

SUPER TOMBOLA GRATUITE 25ème EDITION

Pour cette 25^{ème} édition, un tirage au sort se fera à partir des numéros de dossards après la remise des récompenses avec :

EN COURS

ATTENTION : Les gagnants ne recevront leur lot **QUE S'ILS SONT PRESENTS** lors de ce tirage au sort.

DE PLUS : CHAQUE PARTICIPANT recevra lors du retrait de son dossard un lot de bienvenue.

Challenge BOUSSAC - LEPAUD

1^{er} HOMME et 1^{ere} FEMME sur les 2 épreuves. (addition des 2 temps)

Conclusion

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.